

Image not found or type unknown



Sous location sans bail réglementation

Par **fleurot**, le **10/04/2010** à **23:37**

Bonjour, rnactuellement locataire de deux appartements sans bail, un F3 plus un studio au dessus du F3. Je désire sous louer ce studio quand mes filles en congé scolaire ne l'occupent pas. J'ai vu dans un journal local que je pouvais sous louer (à la semaine) à condition de rétribuer mon propriétaire d'un pourcentage du montant demandé au vacancier qui pourrait éventuellement accéder à ce studio. rnSuis-je dans mes droits? rnEst ce que mon propriétaire doit me donner une autorisation écrite?rnJ'ai loué ces deux appartements à sa mère quelques années avant qu'elle décède sans bail au vue des travaux de réfection à entreprendre.rnSon fils encaisse les loyers sans pour autant m'avoir établi un bail en bon et dû forme. rnMerci de votre réponse si vous aussi vous avez un problème similaire!